

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 31 mars 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Délibération n° BC-2023-033

Objet de la délibération : **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR ET DE LA MSA PROVENCE AZUR POUR L'ORGANISATION DE LA JOURNEE PETITE ENFANCE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 24 mars 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

- BOURLIN Sébastien donne procuration à GUISIANO Jean-Martin, GIULIANO Jérémy donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud donne procuration à PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain donne procuration à DEBRAY Romain.

Absent : VERAN Jean-Pierre.

Secrétaire de Séance : Chantal LASSOUTANIE

Monsieur Romain DEBRAY expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

VU la délibération n° 2022-33 du Conseil communautaire portant approbation de la Convention Territoriale Globale de la Caisse d'Allocations Familiales du Var (CAF) pour la période 2022-2025 et son volet Petite Enfance ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de sa politique Petite Enfance, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte souhaite, à la fois promouvoir les professionnels du territoire, et présenter aux familles les différents services proposés sur l'Agglomération de la Provence Verte : les crèches, halte-garderie, jardin d'enfants, micro-crèches, assistantes maternelles, Relais Petite Enfance, Lieu d'Accueil Enfants Parents, partenaires associatifs et institutionnels ;

CONSIDERANT que la Journée Petite Enfance entre dans le cadre des actions d'accompagnement à la parentalité et renforce le lien familial en mettant en évidence la nécessité de jouer, de faire des activités avec son enfant, de sensibiliser le très jeune public au spectacle vivant ;

CONSIDERANT que pour cela, la Journée Petite Enfance, organisée le 3 juin 2023, proposera, à la fois des stands ludiques, des animations, des stands d'information, des spectacles et un concert ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération peut solliciter des financements auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Var et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Provence-Azur selon le plan de financement ci-dessous :

	Dépenses prévisionnelles	Subvention sollicitée auprès de		Autofinancement
		la CAF du Var	la MSA Provence-Azur	
Journée de la Petite Enfance 2023	23 000 €	5 000 €	3 000 €	15 000 €

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var et de la Mutualité Sociale Agricole Provence Azur, pour un montant de 8 000 €, correspondant à 35 % des dépenses prévisionnelles relatives à l'organisation de la journée Petite Enfance, qui aura lieu le 3 juin 2023, selon le plan de financement ci-dessous :

	Dépenses prévisionnelles	Subvention sollicitée auprès de		Autofinancement
		la CAF du Var	la MSA Provence-Azur	
Journée de la Petite Enfance 2023	23 000 €	5 000 €	3 000 €	15 000 €

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 31 mars 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

